

25^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du mardi 27 septembre 2016 à 19h30

À la Halle de gymnastique de Bassecourt

Président : M. Claude HUMAIR, Président.

Secrétaire : M. Gérald KRAFT, Secrétaire du Conseil général.

Présents : M. le Maire Jean-Bernard Vallat. Les membres du Conseil communal suivants : Mme Rose-Marie Allemann, M. Pascal Crétin, M. Etienne Dobler, Mme Nicole Eggenschwiler, M. Abel Gelso, M. Guy Meier, M. Georges Migy et M. Gérard Ruch.
M. Michel Guerdat, Secrétaire communal.

Excusé : -

Convocation : La séance de ce jour a été convoquée par lettre et par publication dans le Journal Officiel n° 31 du 14 septembre 2016, ainsi que par affichage public.

M. le Président Claude Humair a le plaisir d'ouvrir la séance du Conseil général à la Halle de gymnastique à Bassecourt. Il souhaite une cordiale bienvenue aux représentants de la Commune de Courroux, à M. Jean-Michel Hofmann, directeur de la Résidence Claire-Fontaine, de M. Jean-Marie Beuret, juriste et avocat, Mme Françoise Cattin, présidente de la commission de gestion de la Résidence Claire-Fontaine. MM. Vincent Cattin et Tony Raval, représentants de la Police cantonale, aux membres du Conseil communal, ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

M. Humair communique que la présente assemblée a été convoquée par courriel, courrier et affichage public, ainsi que par le Journal Officiel.

Tout le monde a pu prendre connaissance de l'ordre du jour, M. le Président demande s'il y a une proposition pour une inversion ou une suppression de points à l'ordre du jour ?

Comme ce n'est pas le cas, le président constate que l'ordre du jour est accepté tel que présenté.

Le Président donne la parole au Secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Gérald Kraft, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

M. Patrice Baume est excusé et non remplacé.

M. Michel Saner est excusé et non remplacé.

Mme Monika Bregger Meier est excusée et non remplacée.

M. Jean-Claude Crétin est excusé et remplacé par M. Claude Beuchat.

M. Jean-Michel Jobin est excusé et remplacé par M. Hubert Fleury.

M. Lionel Rostagno est excusé et remplacé par M. Thierry Erard.

M. Frédéric Juillerat est excusé et remplacé par M. Yoann Schaffter.

30 conseillers généraux sur 33 sont présents.

2. Procès-verbal du 21 juin 2016.

Le procès-verbal de la séance du Conseil général du 21 juin 2016 est accepté tel que présenté, avec remerciements à son auteur.

3. Communications.

Communications de M. le Maire Jean-Bernard Vallat :

- Un incendie s'est déclaré ce matin dans les locaux de la conciergerie à l'école primaire à Bassecourt. Fort heureusement, une conduite d'eau a sauté et a éteint l'incendie, il y a beaucoup de suie. Les concierges et employés ont nettoyé les locaux. Les cours pourront reprendre demain mercredi.
- L'entreprise Cartier a annoncé des licenciements, mais la construction en cours à Glovelier n'est pas remise en question.
- Swisscom va améliorer le réseau dans les cinq villages. Il faut donc s'attendre prochainement à des travaux à certains endroits.
- Swisscom et le SEOD procèdent aux adjudications selon leurs propres critères (choix des entreprises).
- Les travaux de construction de la nouvelle conduite d'eau de Sceut vont bon train.
- Pour ce qui est du contrôle des engins dans les halles, un contrôle a été effectué par des maisons spécialisées. Du matériel a été commandé pour procéder à certaines réparations. Nos installations sont parfaitement conformes.
- Nous avons un gros problème d'eau au Centre de Culture et de Sport à Courfaivre. Suite à des manquements invraisemblables lors de la construction, de l'eau s'est infiltrée sous le bâtiment. Une partie des poutres a pourri. Des experts ont été mandatés. Un rapport d'expertise sera remis prochainement. Des travaux importants seront entrepris et la halle sera fermée durant un certain temps. Selon les experts, il n'y a aucun danger à utiliser la halle.
- Depuis le 22 septembre, notre commune compte un centenaire, M. Louis Berdat de Soulce. Son entrée dans sa centième année a été fêtée avec le canton en grandes pompes à Soulce le 22 septembre.
- Le règlement de police locale (notamment avec la vidéosurveillance) a été accepté par le préposé à la protection des données.
- Lors des dernières votations un nombre important d'enveloppes officielles est arrivé abîmé et déchiré dans la boîte aux lettres des électeurs. La commune n'est nullement responsable, la faute a été provoquée lors du tri par la Poste.

M. Claude Humair, président, annonce qu'il a été invité à plusieurs manifestations durant l'été.

4. Questions orales.

M. Damien Lachat (UDC+AB) indique que le 1er février 2017, la nouvelle loi sur la gestion des eaux va entrer en vigueur. Le grand changement par rapport au système actuel est que les infrastructures pour la fourniture et l'assainissement de l'eau devront être financées entièrement par les taxes et non plus par l'impôt. De plus, ces taxes devront assurer le maintien de la valeur à neuf des installations. Concrètement, pour le citoyen cela veut dire une explosion de la facture d'eau. Un exemple récent dans notre commune, les plus de deux millions pour le projet d'alimentation de Sceut auront une incidence directe sur le prix de l'eau. M. Lachat estime que selon certaines estimations, le prix de l'eau devrait tripler, voire quadrupler. M. Lachat demande si le Conseil communal peut nous dire s'il a fait ses calculs et le cas échéant l'ordre de grandeur de l'augmentation.

M. Pascal Crétin répond qu'il est prématuré pour dire si le prix de l'eau va doubler ou tripler. Le délégué aux affaires communales nous encourage à attendre le règlement-type qui sera à travailler selon nos spécificités locales. Ce règlement, annoncé pour fin septembre, nous sera envoyé dès qu'il sera prêt.

M. Damien Lachat (UDC+AB) est partiellement satisfait.

M. Patrick Ballaman (PS) informe que son groupe a appris que la promotion du FC Bassecourt en première ligue a nécessité une adaptation des infrastructures liées à ce niveau de jeu. Il ajoute que récemment, le FC Haute-Sorne a eu la belle idée d'installer un éclairage en LED sur son terrain de football à Undervelier. Ces adaptations sont à saluer. Par souci de transparence et pour couper court aux discussions entendues sur ces thèmes, il demande si le Conseil communal peut nous expliquer en quoi a consisté l'implication de la commune de Haute-Sorne ? Respectivement, quel a été l'apport financier de notre commune pour ces réalisations ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que la Commune a participé pour des travaux indispensables, pour que le FC Bassecourt ait le droit de jouer en 1^{ère} ligue. Le devis se montait à Fr. 60'000,- pour des travaux exécutés en juin, juillet et août. Nous avons participé sur présentation des factures. Nous sommes intervenus sur ce qui nous appartenait, le terrain. Pour le club de Haute-Sorne, nous avons participé pour un montant de Fr. 29'000,- pour la mise en place d'un éclairage.

M. Patrick Ballaman (PS) est satisfait.

M. Vincent Seuret (PCSI+RC) déclare qu'habitant à proximité de la friche industrielle dite "La Stella", il est inquiet pour la sécurité des enfants, nombreux dans ce coin de quartier au Nord-Est de Bassecourt. En effet, le dernier bâtiment encore érigé sur la parcelle n° 139 est en friche et récemment, a eu lieu un effondrement non maîtrisé d'un pignon du bâtiment. Bien que la parcelle soit partiellement clôturée et bien qu'il soit interdit d'y accéder, nous ne sommes pas à l'abri que des enfants ne s'y introduisent et encourent un grave risque d'accident. Pour M. Seuret, il semble que d'autres friches, notamment à l'ancienne scierie Broquet à Courfaivre et deux bâtiments à Bassecourt, situés l'un à la rue de la Tannerie et l'autre à la rue de la Crêt, sont dans un état de dégradation avancé pour lesquels des mesures de sécurisation sont nécessaires.

M. Seuret pose les questions suivantes :

- La démolition du bâtiment sur le site de la Stella est-elle planifiée ? si oui, dans quels délais ? sinon, le Conseil communal envisage-t-il de sécuriser la zone, à savoir démolir les parties du bâtiment qui menacent de s'écrouler ?
- De manière générale, pour les friches des bâtiments, quels sont les droits et devoirs de la commune ? quelles sont les responsabilités morales et financières en cas d'accident ?
- La commune n'est-elle pas soumise à un devoir public de garantir la sécurité de sa population ?

M. Gérard Ruch répond que le bâtiment Stella sera démolé d'ici à fin novembre 2016. Le terrain sur lequel se trouve le bâtiment est clôturé et mis à ban. Le bâtiment à la Crêt tombe en ruine, mais est protégé. Des barrières de protection ont été posées à la demande des autorités communales.

M. Vincent Seuret (PCSI+RC) est satisfait.

M. Yoann Schaffter (UDC+AB) relève que c'est bien connu en Suisse, chaque jour le terrain agricole diminue. Cette situation provient de deux facteurs, la construction, mais également des haies et des forêts qui envahissent nos pâturages d'estivage. Pour lutter contre ce phénomène, mais également pour entretenir les pâturages plus naturellement, l'Office fédéral de l'agriculture attribue des contributions d'estivage et paysagère aux bourgeoisies. Or, depuis la fusion, une partie de cet argent aurait été utilisée à d'autres fins. Dernièrement, l'économie rurale a informé le Conseil communal et le caissier sur les charges imputables aux contributions d'estivage. M. Schaffter demande si le Conseil communal entend appliquer l'ordonnance comme le veut le Service de l'économie rurale et quelles en seront les conséquences sur les prochains budgets des bourgeoisies ?

M. Guy Meier répond que les contributions d'estivage ont été augmentées et sont redistribuées pour les pâturages. Nous faisons le maximum pour entretenir les pâturages, ce à quoi ils sont destinés en premier lieu.

M. Yoann Schaffter (UDC+AB) est satisfait.

M. Patrick Ballaman (PS) rappelle que le règlement du statut du personnel a été approuvé par le Conseil général en date du 29 avril 2014, qui a fixé la date au 31 décembre 2014 pour la réalisation du cahier des charges du personnel communal. Il rappelle que ce dernier a pour but de définir les classifications exactes de chaque employé en relation avec l'échelle des fonctions. Une commission cantonale a permis la mise en place de ces cahiers des charges et par conséquent des classifications. Le travail est arrivé à terme récemment selon les informations lues dans la presse. La Commune de Haute-Sorne semble également avoir donné son aval pour appliquer cette mise en place. M. Ballaman remercie le conseil communal d'informer quant à ses intentions et surtout le délai dans lequel les fonctions du personnel de la commune pourront être déterminées ?

M. Jean-Bernard Vallat répond que le travail demandé à l'AJC a été fait et la commission a rendu son travail. Les documents ont été transmis aux communes. Le dossier est actuellement à l'étude au

sein du Conseil communal. La commune va procéder à des tests. M. le Maire rappelle que l'application, par les communes, de ces nouvelles évaluations est facultative. Il signale que dans ce cadre, nous avons déjà commencé à revoir l'organisation de l'administration, suite à des départs en retraite l'année prochaine.

M. Patrick Ballaman est partiellement satisfait.

5. Présentation de la nouvelle Police Cantonale Jurassienne par M. Vincent Cattin, Adj – sect. II – Gendarmerie.

M. Jean-Bernard Vallat communique que nous répondons au vœu de la Police cantonale qui souhaitait présenter sa nouvelle organisation. Il est important que le Conseil général et le Conseil communal soient informés. M. Vincent Cattin gère la partie Haute-Sorne. L'adjudant Vincent Cattin est accompagné du sergent-chef Tony Raval, pour la présentation. La présentation complète est disponible auprès de l'administration communale.

6. Révision du règlement sur les inhumations et les cimetières (Message n° 74 du Conseil communal au Conseil général du 5 septembre 2016).

M. Georges Migy explique que le règlement concernant les inhumations et les cimetières de la Commune a été adopté par le Conseil général le 10 décembre 2013. Toutefois, suite aux premières mises en application du règlement, deux citoyens ont fait opposition à la décision de taxation émise par le Conseil communal. Suite au rejet de ces oppositions par le Conseil communal, les opposants ont déposé un recours auprès du Tribunal cantonal de première instance, en date des 6 et 7 juillet 2015. Par jugements du 26 octobre 2015, le Tribunal de première instance a admis les recours précités. Eu égard à ces décisions du Tribunal cantonal, le Conseil communal a décidé de réviser le règlement en vigueur en tenant compte des considérants des jugements précités, ainsi que des particularités des divers cimetières villageois.

M. Georges Migy déclare qu'après de nombreuses heures de travail, le groupe de travail, composé de représentants issus de l'Autorité et du personnel communal a terminé son travail. Suite à des interrogations, il confirme que concernant l'article 28, lettre b, la longueur des tombes en surface à Courfaivre est bien de 80 cm.

Les modifications du règlement ont été soumises à un avocat. Le délégué aux affaires communales a également approuvé le projet de modifications du règlement le 17 juin 2016. La principale modification a trait au mode de financement des coûts liés aux cimetières.

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Le Président passe en revue les modifications chapitre par chapitre.

La discussion est ouverte.

Mme Céline Grellier demande des informations au sujet de la procédure, pourquoi ce n'est pas la commission des services communaux qui a revu ce règlement ?

M. Georges Migy répond que le Conseil communal a demandé à la commission des travaux publics de revoir ce règlement. Le personnel communal qui traite les affaires des cimetières a aussi été engagé et un secrétaire a préparé la rédaction de ce règlement. Il a été également fait appel à des personnes externes pour avoir leur avis.

Passé au vote, la révision du règlement sur les inhumations et les cimetières a été acceptée par 28 voix.

7. Crédit de Fr. 121'500,00 pour la réfection du "Chemin des Reus" à Courfaivre (Message n° 75 du Conseil communal au Conseil général du 5 septembre 2016).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Georges Migy précise que le message est complet et donne toutes les informations nécessaires au sujet du crédit présenté pour la réfection du "Chemin des Reus" à Courfaivre. Le chemin des Reus est en mauvais état et des mesures doivent être prises. Les Autorités ont constaté, ces dernières années, une dégradation importante de la partie Sud du "Chemin des Reus" (depuis le carrefour du chemin de la Combatte). Elles ont décidé de réfectionner ce secteur et ont mandaté un bureau d'ingénieur, afin de proposer des solutions techniques durables et proportionnelles. Les travaux seront réalisés sur une longueur de 86 m'. Dans la mesure du possible, le projet sera financé par les recettes courantes.

M. Migy termine en informant que le Conseil communal, les dicastères des travaux publics, des finances et impôts ont préavisé favorablement ce projet.

La discussion est ouverte.

M. Vincent Voyame demande des informations sur le prix de la borne hydrant de Fr. 9'900,-.

M. Georges Migy répond qu'il n'y a pas que la borne hydrant, mais aussi la traversée de route.

Passé au vote, le crédit de Fr. 121'500.00 pour la réfection du chemin des Reus est accepté par 26 voix.

8. Cession à une Fondation privée visant un but de pure utilité publique de l'immeuble abritant la Résidence pour personnes âgées Claire-Fontaine (Propriété de la Commune de Haute-Sorne, feuillet n° 1236) pour le prix de Fr. 2'389'850.00 (Message n° 76 du Conseil communal au Conseil général du 5 septembre 2016).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Gérard Ruch précise que le Conseil général est appelé à donner un préavis concernant cet objet, qui sera ensuite présenté en votation populaire.

Le Conseil général accepte la présence de personnes externes, soit Mme Françoise Cattin, présidente de la commission de gestion, M. Jean-Michel Hofmann, directeur du home et M. Jean-Baptiste Beuret, juriste et avocat qui collabore à la mise aux points des statuts.

M. Gérard Ruch fait un bref historique du home Claire-Fontaine à Bassecourt. Il rappelle que la commune ne réalise pas de gain dans cette opération.

La discussion est ouverte.

M. Damien Lachat demande si la fondation a un nom, si elle existe déjà.

M. Gérard Ruch rappelle qu'il faut d'abord que le peuple accepte.

M. Jean-Baptiste Beuret explique que le plus simple est d'abord l'acceptation par le peuple et qu'ensuite la fondation serait à créer.

Pour M. Patrick Ballaman, il paraît indispensable que cette fondation vise un but de pure utilité publique tout en trouvant son autofinancement. Le parti socialiste juge indispensable que la commune soit représentée dans le conseil de fondation, ce qui sera le cas avec la participation de deux conseillers communaux. La fondation doit permettre de consolider la situation actuelle et de renforcer à très court terme l'implantation de la Résidence Claire-Fontaine ainsi que son développement. M. Ballaman en profite pour rappeler la motion du parti socialiste pour le 3^{ème} et le 4^{ème} âge, transformée en postulat pour lequel le Conseil général avait accepté de repousser le délai à la fin de l'année. Cette motion avait pour but d'analyser la situation et de diversifier la palette de prestations pour le 3^{ème} et le 4^{ème} âge. M. Ballaman est d'avis que les statuts de la fondation doivent impérativement comprendre une mission claire. Nous ne devons pas nous arrêter à la gestion d'une résidence de personnes âgées, mais plutôt y apporter de nouvelles prestations telles qu'un centre de jour, appartements protégés et une unité de psycho-gériatrie. Le souci exprimé dans leur motion était notamment de promouvoir ces prestations également dans notre commune. Pour l'instant, ces prestations se développent principalement à Delémont avec Clair-Logis. Pour M. Patrick Ballaman, la création d'une fondation et une mission clairement explicite dans les statuts sont gages d'un développement de structure de qualité dans nos villages pour les citoyens des 3^{ème} et 4^{ème} âge. En conclusion, le parti socialiste soutient cette démarche et espère que la population donnera son accord.

Avant de terminer, M. Ballaman se demande si une proposition peut être votée, sous forme de résolution, de manière à ce que la mission de la Fondation soit clarifiée et précisée ?

M. Gérard Ruch précise que concrètement, le Conseil de fondation initial se composera de 7 membres, dont 1 représentant du Canton et 2 membres du Conseil communal de Haute-Sorne.

M. Jean-Baptiste Beuret relève que l'on peut imaginer que la fondation veillera en outre à se doter d'appartements protégés, de centre de jours, etc.

M. Jean-Michel Hofmann rappelle que les besoins sont adaptés.

M. Claude Humair précise que nous avons une demande concrète de M. Patrick Ballaman : faire figurer le but de la Fondation sur l'intitulé du message et le bulletin de vote qui seront envoyés à la population.

M. Patrick Ballaman propose l'intitulé suivant en vue de la votation populaire : "Cession à une Fondation privée à créer, visant un but de pure utilité publique de l'immeuble abritant la Résidence pour personnes âgées Claire-Fontaine avec pour mission le développement des infrastructures en faveur des personnes âgées".

Passée au vote, la proposition d'intitulé de M. Patrick Ballaman en vue de la votation populaire est acceptée par 29 voix.

Passé au vote, le Conseil général délivre un préavis favorable par 28 voix à la cession à une Fondation privée visant un but d'utilité publique de l'immeuble abritant la Résidence pour personnes âgées Claire-Fontaine à Bassecourt.

9. Modification de l'aménagement local – Plan de zones et règlement sur les constructions – secteur "Les Montates II" à Glovelier (Message n° 77 du Conseil communal au Conseil général du 5 septembre 2016).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Gérard Ruch explique que le Conseil général est appelé à donner un préavis concernant cet objet, qui sera ensuite soumis en votation populaire le 27 novembre 2016. M. Ruch fait un historique du dossier. Le plan directeur régional (PDR), approuvé le 28 novembre 2014, prévoit le développement du secteur "Les Montates II" avec une proportion d'habitat de 10 %, soit au minimum la création de 6 logements. Après un processus de réflexion entre les divers acteurs communaux et cantonaux, il s'est avéré que la présence d'habitat dans ce secteur n'est pas réellement souhaitable. Etant donné la localisation du secteur et la nature des activités des entreprises locales souhaitant s'y implanter, il apparaît adéquat de modifier l'affectation du sol, actuellement en zone mixte, au profit d'une affectation en zone d'activités et en zone d'utilité publique selon le secteur concerné.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée.

Passé au vote, le Conseil général délivre un préavis favorable par 29 voix à la modification de l'aménagement local – plan de zones et règlement sur les constructions au secteur "Les Montates II" à Glovelier.

10. Ratifier la décision de l'assemblée des délégués et voter le crédit de Fr. 224'250,00, à financer par le prélèvement dans le fond, pour le renouvellement du parc informatique de l'école secondaire de la Haute-Sorne (Message n° 78 du Conseil communal au Conseil général du 5 septembre 2016).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Mme Nicole Eggenschwiler indique que le 3 novembre 2015, le budget de l'école secondaire a été présenté aux trois Conseils communaux (Haute-Sorne, Boécourt et Saulcy) avec un montant de Fr. 239'400,- pour le remplacement du parc informatique. La part respective de chaque commune a été intégrée dans les budgets des communes concernées. Le 4 novembre 2015, l'assemblée des

délégués a accepté le budget 2016. La commande du matériel a été passée suite à un marché public sur invitation pour un montant inférieur au budget prévu, soit Fr. 224'250.00 (décision de l'assemblée des délégués du 3 mai 2016).

Mme Eggenschwiler précise que selon l'article 17, alinéa 2, lettre m des statuts en vigueur, lorsque la dépense dépasse le 10 % du budget de fonctionnement, la décision de l'assemblée des délégués doit être ratifiée par les autorités communales compétentes (Haute-Sorne, Boécourt et Saulcy). Il y a eu confusion et interprétation différentes de la part du Syndicat dans les termes "dépenses nouvelles et non budgétisées" dans le budget adopté. Le Conseil communal a rendu attentif le Syndicat qu'à l'avenir, les dispositions légales devaient être appliquées. Il est précisé qu'après renseignements pris auprès du Délégué aux affaires communales, les trois législatifs doivent ratifier la décision de l'assemblée des délégués dans les 6 mois qui suivent la décision de l'assemblée, selon la loi. L'installation du matériel informatique a été réalisée pendant les vacances d'été, ceci afin d'être opérationnel et fonctionnel pour la rentrée.

Mme Eggenschwiler rappelle que cette dépense n'a pas été cachée, ni contournée par le Syndicat ou les Conseils communaux ni par elle-même en charge des Ecoles. Sans revenir au détail de l'article des statuts qui a posé problème dans son interprétation, détaillé dans le message, le Conseil communal a été informé tout au long des étapes. Il est vrai qu'à aucun moment, ni le comité, ni l'assemblée des délégués, ni les trois Conseils communaux n'ont relevé de ratifier encore cette dépense au législatif, car elle était considérée ni nouvelle ni absente du budget.

Suite à un échange de courriel avec le Délégué aux affaires communales fin mai-début juin, par le fait que l'investissement dépassait les 10 % du budget de fonctionnement, le Syndicat a été invité à soumettre cette décision à l'approbation des législatifs, ceci en regard des statuts.

La discussion est ouverte.

Mme Catherine Wolfer annonce que le parti socialiste acceptera cet objet, mais le contexte de la prise de décision suscite des interrogations. Mme Wolfer constate qu'une partie du montant est dédié au remplacement du parc informatique et qu'une autre partie concerne de nouvelles acquisitions. Le message ne donne que peu d'informations pratiques. Le PS aurait apprécié de savoir si une analyse neutre a été effectuée afin de déterminer la pertinence des nouvelles acquisitions, par exemple et cela même si une provision existe depuis plusieurs années dans le but de réaliser ce projet. Le contenu principal du message touche au fait que le Syndicat nage dans la confusion quant à l'interprétation de ses propres statuts, ce qui interpelle tout de même. Du coup, le Conseil général se retrouve devant le fait accompli. Mme Wolfer relève également que le matériel a été installé durant la pause estivale, sans que les autorités auxquelles incombe la décision d'engager une telle dépense n'aient été consultées (comme autorités, elle "entend" le Conseil général, ainsi que les assemblées communales de Boécourt et Saulcy). Mme Wolfer précise encore que lorsque la dépense dépasse le 10 % du budget de fonctionnement par an, la décision de l'assemblée du syndicat doit être ratifiée par les autorités communales compétentes. Mme Catherine Wolfer se demande pourquoi on met la charrue avant les bœufs ? Les responsables du Syndicat ont fait fi des règlements alors qu'ils auraient eu tout loisir de respecter la marche à suivre prévue par ledit règlement durant le printemps, dans la foulée d'acquiescer ce matériel en date du 3 mai 2016. Le Conseil général aurait pu se prononcer sur la nécessité d'engager cette dépense lors de sa séance du 21 juin 2016.

Le groupe PS ne peut admettre une telle pratique. Il n'est pas acceptable qu'un partenaire de l'importance du Syndicat de l'école secondaire au comité duquel siège un membre du Conseil communal mette ainsi l'organe décisionnel au pied du mur. Et si maintenant, nous refusons ce crédit ? Que se passerait-il ? Faudrait-il exiger le démontage de la nouvelle installation ? Dans l'absolu oui. Mme Wolfer ajoute que le PS ne va pas jouer ce jeu-là car il défend le fait que les élèves de l'ESHS bénéficient de conditions de travail optimales. Le groupe PS exige, qu'à l'avenir, les responsables du Syndicat de l'ESHS respectent ne serait-ce que ses propres statuts. Le groupe PS refuse que le rôle du Conseil général se résume à avaliser des décisions prises par des instances qui n'en ont pas les compétences. Le débat démocratique doit être présent à tous les niveaux du fonctionnement des institutions de Haute-Sorne.

Mme Nicole Eggenschwiler répond qu'il y a eu mauvaise interprétation du Syndicat. Elle rappelle que les réponses sont dans le message. Il n'y a rien à ajouter de plus, mais elle comprend le Conseil général.

Passé au vote, le Conseil général ratifie la décision de l'assemblée des délégués et accepte le crédit de Fr. 224'250.00 pour le renouvellement du parc informatique de l'école secondaire de la Haute-Sorne par 27 voix.

11. Réponse à la question écrite n° 16 intitulée "Pertinence pour le maintien de certaines commissions".

Mme Nicole Lachat (PCSI+RC) est satisfaite de la réponse.

12. Réponse à la question écrite n° 17 intitulée "Travaux d'insertion en Haute-Sorne".

M. Kevin Challet (PS) est partiellement satisfait de la réponse.

13. Traiter la motion n° 9 intitulée "Service de distribution d'aliments invendus".

M. Patrick Ballaman (groupe PS) développe sa motion en reprenant les termes de son document, à savoir que la précarité guette chacun d'entre nous. Ce fléau est en constante augmentation bien que la pudeur du citoyen suisse cache ce phénomène de société. Un reportage télévisuel réalisé dans notre région montrait des personnes dans le besoin faire les poubelles en fin de journée pour trouver des invendus de grandes surfaces. Le Quart Monde existe bel et bien, dans le Jura comme ailleurs. Aujourd'hui en Suisse, ce sont 5'000 kg de nourriture qui sont jetés chaque jour. M. Ballaman ajoute que deux associations sont déjà en place dans notre pays pour favoriser la distribution de nourriture. Il s'agit de Table suisse et de Table couvre-toi. Cette dernière association a développé un vaste réseau encore en expansion. Table couvre-toi est présent dans le Jura avec deux centres de redistribution l'un à Delémont et l'autre à Porrentruy. Pratiquement, les personnes nécessiteuses doivent obtenir une carte de bénéficiaires distribuée par le service social. Cette carte donne accès aux centres de distribution et permet de toucher une fois par semaine des produits alimentaires invendus. Selon les informations de M. Ballaman, Table couvre-toi prélève des produits alimentaires invendus du Centre COOP à Bassecourt. Notre grande commune de Haute-Sorne, en tant que collectivité publique au service de ses citoyens a la responsabilité d'apporter des solutions aux plus démunis. Le groupe PS demande au Conseil communal d'analyser la situation dans nos cinq villages en collaboration avec les intervenants concernés tels que le service social régional et Table couvre-toi avec, pour objectifs, de profiler la commune auprès du réseau existant et d'évaluer la possibilité d'ouvrir un service de redistribution à proximité de ses citoyens dans le besoin.

Pour M. Ballaman, si l'ouverture d'un centre de distribution implique une logistique trop importante, d'autres pistes pourraient être explorées, comme la communication de l'information auprès des personnes concernées dans notre commune ou faciliter l'accès aux centres de distribution existants (transport notamment). Une telle démarche, en plus d'être sociale, est une réelle lutte contre le gaspillage. La nourriture invendue doit d'abord rendre service aux personnes en difficulté. M. Ballaman a eu un contact avec la responsable de Jura Table couvre-toi. Il la cite : « On n'en fait jamais assez pour les plus démunis et il y a encore tant à faire. »

M. Jean-Bernard Vallat répond que le Conseil communal va dans le même sens que la motion. Pour favoriser l'accès aux personnes dans le besoin dans les Centres de redistribution des aliments invendus, le Conseil communal va prendre contact avec les services spécialisés.

Passée au vote, la motion est acceptée par 29 voix.

14. Information sur l'harmonisation des sociétés.

M. Jean-Bernard Vallat présente le dossier de l'harmonisation des sociétés locales à l'aide d'un powerpoint. Ce dossier sera présenté prochainement aux sociétés locales. On peut imaginer revenir donner une information au Conseil général.

Mme Céline Grellier demande une interruption de séance de 5 minutes, elle est acceptée par 12 voix.

15. Statuer sur la demande d'admission à l'indigénat communal présentée par Mme Audrey Joset.

M. Jean-Bernard Vallat présente la demande d'octroi du droit de cité communal présentée par Mme Audrey Joset. Mme Joset est née le 3 novembre 1987 à Lausanne. Elle est originaire de Niderhünigen (BE) et est domiciliée à Carrouge (canton de Vaud). Mme Joset indique que son lieu d'origine est Niderhünigen et elle désire avoir la même origine que son papa Roland, soit Courfivres (Commune de Haute-Sorne). Une fois la promesse d'admission prononcée par l'autorité compétente, le dossier sera transmis au Service de la population pour l'octroi du droit de cité cantonal.

Passée au vote, la demande d'octroi du droit de cité communal est acceptée par applaudissements.

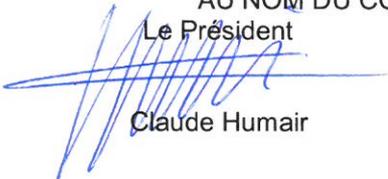
M. le Président Claude Humair annonce la tenue de l'assemblée d'information pour les deux points soumis en votation populaire, à savoir la cession à une Fondation privée du Home Claire-Fontaine (point n° 8 de l'ordre du jour) et la modification de l'aménagement local au secteur "Les Montates II" à Glovelier (point n° 9 de l'ordre du jour).

M. Claude Humair rappelle la journée des aînés qui aura lieu le samedi 15 octobre prochain à la halle polyvalente à Glovelier. Les personnes qui souhaitent s'engager comme bénévoles sont priées de s'annoncer auprès de Mme Geneviève Basset.

Constatant que l'ordre du jour de la séance a été passé en revue, M. Claude Humair remercie les membres du Conseil général et du Conseil communal pour leur participation et leur engagement. Il souhaite à toutes et tous une belle fin de soirée.

M. Claude Humair lève la séance à 22h25.

Bassecourt, le 27 septembre 2016

AU NOM DU CONSEIL GENERAL	
Le Président	Le Secrétaire
	
Claude Humair	Gérald Kraft